

de se livrer à la culture et de produire à sa guise, sans tenir compte de l'effet que cela peut avoir sur les autres producteurs du pays. A mon avis, c'est peut-être le seul secteur économique où l'on admet que n'importe qui peut se lancer n'importe quand dans l'entreprise de son choix. Les possibilités de ce genre sont peu nombreuses aujourd'hui.

L'industrie agricole est en partie soumise aux caprices de la nature, parfois pour le mieux et parfois pour le pire. Il est donc sensé que les gens qui y sont engagés prennent des mesures pour vendre leurs produits de manière ordonnée, de sorte que lorsqu'ils ont des excédents ils puissent en disposer de façon méthodique, en emmagasiner une partie pour faire face aux mauvaises années et répondre à la demande si elle vient à dépasser l'offre. Ce sont là des choses raisonnables que font les gens sensés. Je ne les écarterai pas et je n'hésite pas à recommander ce bill aux Canadiens.

Je suis étonné d'entendre les députés de l'opposition dire que ce n'est pas le genre de choses que nous devrions faire. Selon le député de Wetaskiwin (M. Moore), c'est une honte si cultivateurs et producteurs doivent tenir des dossiers, s'il faut réglementer la production et les approvisionnements. Cela ne me semble pas étrange de nos jours. Ce n'est pas étonnant du tout.

Je voudrais encore une fois emprunter une citation au rapport de l'industrie fruitière de Colombie-Britannique. L'une des recommandations de ce rapport stipulait:

Que le gouvernement provincial demande qu'un amendement soit apporté par le gouverneur en conseil au décret du conseil adopté en vertu de la «loi sur l'organisation du marché des produits agricoles» au Canada afin de donner à l'Office des fruits des pouvoirs semblables à ceux qui lui ont été octroyés par le lieutenant gouverneur en conseil de la province de la Colombie-Britannique et, outre ces pouvoirs, de mettre en commun et de faire la péréquation des profits découlant de la vente des fruits sur les marchés interprovinciaux et à l'exportation.

Nous commençons à y arriver avec ce bill. Or j'ai d'autres commentaires ici, cette fois des producteurs eux-mêmes, d'un de leurs organismes dans la vallée d'Okanagan au sujet du bill à l'étude. Les voici:

A l'égard de certaines denrées la collaboration s'impose entre les groupes de producteurs et les diverses provinces afin d'assurer une vente ordonnée; celle-ci ne s'avère efficace que par l'établissement en vertu d'une loi fédérale d'organismes nationaux ou régionaux.

Voilà ce que disent les cultivateurs canadiens. Je me demande si les vis-à-vis qui s'opposent au bill écoutent nos cultivateurs. J'avoue que le bill n'est pas parfait. Comme d'autres députés je me demande comment il

[M. Howard (Okanagan-Boundary).]

faudrait contrôler les organismes de vente. Si les vis-à-vis lisaient le bill, cependant, ils se rendraient compte que c'est un conseil qui assume le contrôle.

A l'égard d'un secteur particulier de commercialisation, qu'il s'agisse de porcs, de produits laitiers ou de n'importe quel produit, le bill propose que les producteurs eux-mêmes établissent un office de commercialisation sous la direction de l'organisme du gouvernement créé en vertu de ce bill, office dont feraient partie les représentants des producteurs pour organiser et contrôler la vente dans leur propre industrie. Si on fait cela, je pense que nous résoudrons le problème du contrôle.

• (9.00 p.m.)

C'est un aspect extrêmement important, non seulement parce que les fermiers auront leur mot à dire dans les affaires de leur industrie; c'est important en soi. Cela constituera le lien vital, le contact entre le producteur et le marché, ce qui n'existe pas actuellement dans la vente du blé et des grains de provende dans les Prairies. Dans ce cas-là, il n'y a pas assez de contacts entre le fermier et le client, et c'est pourquoi je n'approuve pas certaines de nos méthodes de commercialisation. Les dispositions de ce bill sont telles qu'un lien sera établi. Voilà pourquoi j'appuie ce bill avec enthousiasme, monsieur l'Orateur. Nous devrions l'adopter aussitôt que possible et l'améliorer au cours des prochaines années afin qu'il devienne un important jalon du programme de commercialisation agricole au Canada.

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, lorsque je me suis levé, il y a quelques minutes, avant l'orateur qui m'a précédé, le ministre de l'Agriculture (M. Olson), évidemment étonné, m'a soufflé par-dessus l'allée: «Allez-vous commenter le bill?» Je n'ai parlé de questions agricoles que trois ou quatre fois au plus au cours des dix années qui se sont écoulées depuis que je ne suis plus ministre de l'Agriculture. Ce bill est cependant si dangereux, monsieur l'Orateur, que je crois de mon devoir d'en signaler les dangers, qui me paraissent inhérents à la mesure, pour l'industrie agricole et la société canadienne en général. A mon avis, si ce bill est adopté et pleinement appliqué, notre industrie agricole sera totalement contrôlée par l'État et toute liberté disparaîtra. L'agriculteur ne pourra plus décider comment le mieux exploiter ses terres, quels produits cultiver ni comment en disposer. Je ne crois pas que ce soit là ce que veulent les agriculteurs.